

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 031-213105612-20231206-D\_2023\_103-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 22
- procurations : 10
- absents : 1
- ayant pris part au vote : 32

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEUILLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIÈRE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEUILLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. LAURENT ORTIC (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

**Etaient absents excusés sans procurations** : MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

### DÉLIBÉRATION n°2023/103

**Objet : Association L'Envol : subventions exceptionnelles et conventions d'objectifs et de moyens.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'activité de l'association L'Envol est la gestion de crèches, dont 2 se trouvent à L'Union, Les Moussailons, structure créée il y a 30 ans, et les Lutins du Manoir, il y a 17 ans.

Par ailleurs, l'association compte 3 crèches à Toulouse et une à Castelmaurou, (qui relevait de la communauté de communes) et fermée en septembre dernier.

Depuis plusieurs années, ce gestionnaire bénéficie d'un accompagnement renforcé de la Caf, qui lui a octroyé plusieurs aides financières exceptionnelles.

Dans le cadre de ce suivi, la CAF a alerté à diverses reprises le président de l'association sur la nécessité d'opérer une restructuration budgétaire et structurelle de l'association pour stabiliser sa situation financière, afin de ne pas mettre en danger la pérennité des crèches.

Cet accompagnement particulier n'a pas été mis à profit par le président de l'association et, fin 2022, la situation s'est dégradée financièrement et au sein des équipes des crèches.

En février 2023, suite à une grève générale des salariées, le bureau et le Conseil d'administration ont été contraints de démissionner, plaçant l'association sous la sauvegarde d'un administrateur provisoire aux fins de procéder à la désignation d'un nouveau Conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 031-213105612-20231206-D\_2023\_103-DE

A partir d'avril 2023, le nouveau bureau de l'association, soutenue par la CAF et les communes concernées a entrepris le travail de restructuration financière et organisationnelle demandé.

Ce bureau a suivi les recommandations des services de la CAF en diminuant de manière drastique les coûts de fonctionnement et en revoyant la stratégie organisationnelle.

Toutefois, l'économie réalisée n'a pas suffi à équilibrer le bilan de l'association et n'a pas permis de reconstituer son fonds de roulement.

C'est pourquoi, afin de pouvoir clôturer cette année au niveau budgétaire, l'association sollicite ses partenaires institutionnels pour une aide exceptionnelle de 19 250 € pour chaque crèche, soit 38 500 € au total pour notre commune. La CAF participant à l'identique.

Par ailleurs, l'association va solliciter la commune de L'Union au titre d'une revalorisation de la subvention annuelle de fonctionnement, dont le montant sollicité sera précisé ultérieurement.

Cette revalorisation de la subvention annuelle permettra d'équilibrer les budgets de fonctionnement et de faire face à la hausse de la masse salariale du 1er janvier 2024 qui va toucher l'ensemble du secteur.

L'objectif étant d'assurer la pérennité des crèches et le maintien de l'accueil de plus de 60 familles sur notre territoire.

Il est à noter que depuis plus de 10 ans, l'association n'a jamais demandé une revalorisation des subventions.

Monsieur le Maire remercie la caisse d'allocations familiale, les parents bénévoles investis dans le nouveau Conseil d'administration qui ont fait un travail considérable en quelques mois et les salariés de l'association pour leur action et leur implication auprès des familles du territoire.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 38 500 € à l'association L'Envol, répartie comme suit : 19 250 € pour les Moussaillons et 19 250 € pour les Lutins du Manoir.

Monsieur le Maire propose également au Conseil municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 (jointe en annexe). En effet, celle-ci viendra remplacer la convention en cours signée pour la période 2020 / 2024 et devenue obsolète du fait des événements de 2023 et du changement de Conseil d'administration.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention complémentaire de 38 500 € à l'association L'Envol, répartie comme suit : 19 250 € pour les Moussaillons et 19 250 € pour les Lutins du Manoir.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2024.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,  
Marc PÉRE*

